

Adressage à Lectoure : les habitants de la campagne invités à retirer leur plaque en mairie



Adressage à Lectoure : les habitants de la campagne invités à retirer leur plaque en mairie

Communiqué de la mairie de Lectoure :

Après la dénomination des voies communales par délibération du conseil municipal, la mairie de Lectoure a fait fabriquer des plaques et lance désormais la campagne de retrait de ces plaques du 23 juin au 25 juillet 2025, du lundi au vendredi, de 9h à 12h, au secrétariat de la commune situé au 1er étage. Cette opération concerne uniquement les habitants de la campagne qui ont reçu un courrier de Monsieur le maire en date du 6 juin 2025.

Cet adressage s'inscrit dans le cadre de l'amélioration des services à la population, de la sécurité (services de secours, gendarmerie) des lectourois et de l'efficacité des services du quotidien comme la fibre optique, les livraisons et les réseaux téléphoniques, électriques. C'est un service essentiel pour la localisation des domiciles et permet d'éviter in fine tout isolement.

Cette opération de dénomination des voies et de numérotation des habitants est mise en œuvre en vertu de la loi du 22 février 2022, dite loi 3DS et du décret d'application n°2023-767 du 11 août 2023.

La mairie de Lectoure informe les propriétaires bailleurs qu'il est de leur responsabilité d'en informer leur locataire. Elle rappelle également qu'il est obligatoire d'installer ces plaques sur les boîtes aux lettres ou sur les portails des concernés, de manière que qu'elles soient visibles depuis la voie publique. Le panneau de signalisation indiquant le nom de la voie sera prochainement installé.

Pour plus d'informations ou des renseignements, la mairie conseille de téléphoner aux heures d'ouverture des services administratifs, le numéro suivant : 05.62.68.55.13.



© Ville de Lectoure/Fiona Demichelis